

BMX ST 17 JEAN D'ANGÉLY

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
NOUVELLE-AQUITAINE



COURSE PROMOTIONNELLE

L'Union Vélocipédique Angérienne et la ville de St Jean d'Angély sont heureuses de vous accueillir pour une Course Promotionnelle le samedi 12 juin 2021.

INFORMATIONS COMPETITION :

ENGAGEMENTS :

Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagements se feront par votre club sur Cicleweb au plus tard le lundi 7 juin 2021 à 20h.

Le coût est de 9 euros.

Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve ne pourra être remboursé par le club organisateur que sur présentation d'un certificat médical, postérieur à la date limite d'engagement, au plus le jour de l'épreuve, éventuellement par le responsable de son club.

RECOMPENSES :

A l'issue de la compétition seront récompensés :

En 20'' les 8 premiers jusqu'aux benjamins inclus, les 3 premiers à partir de minimes.

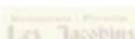
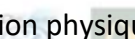
En 24'' les 3 premiers de chaque catégorie.

INFORMATIONS PRATIQUES :

HYGIENE ET GESTES BARRIERES :

Le respect des gestes barrières (qui pourront évoluer d'ici la course) sera à appliquer avec la plus grande vigilance, nous comptons sur vous !

Respecter la distanciation physique



- Respect des sens de circulation qui sera mis en place
- Port du masque selon les directives qui seront celles le jour de la course.
- Se laver les mains régulièrement
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- Tousser dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle
- Ne pas se serrer la main pour saluer

RESTAURATION ET BUVETTE :

Un service de restauration et une buvette seront tenus par les bénévoles qui feront le maximum pour vous satisfaire.

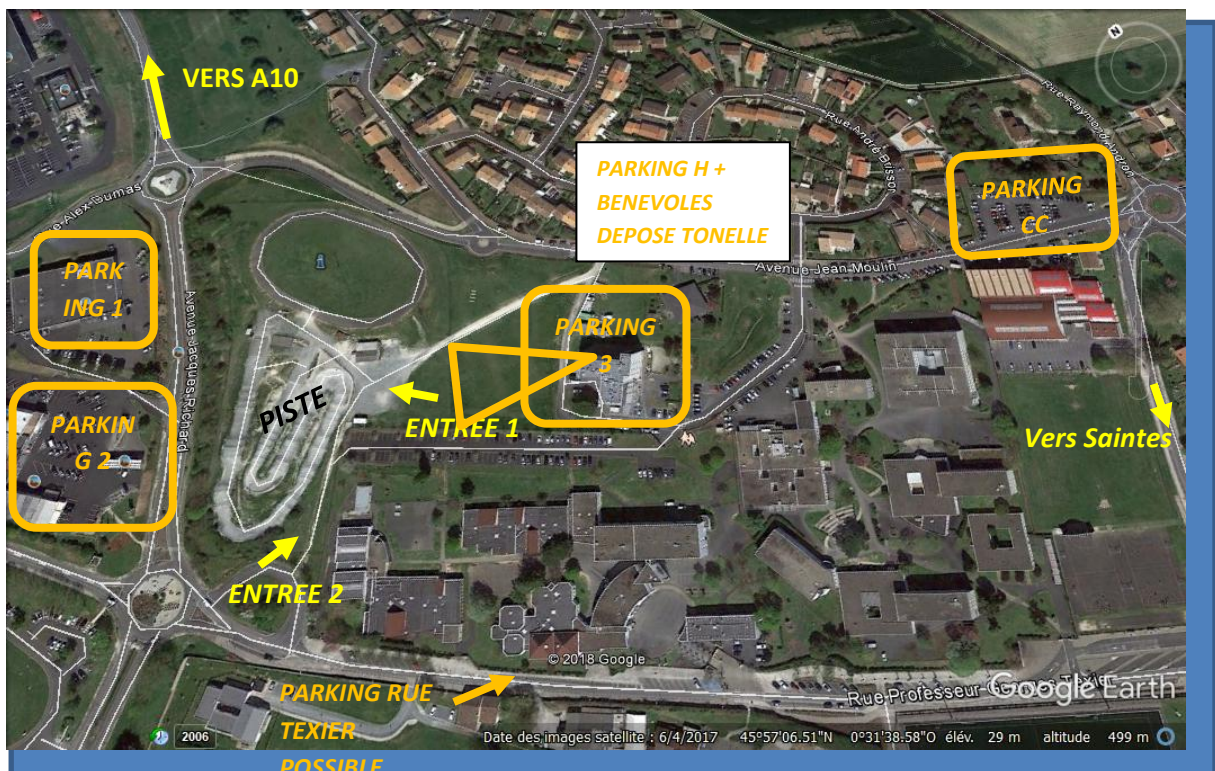
HEBERGEMENTS :

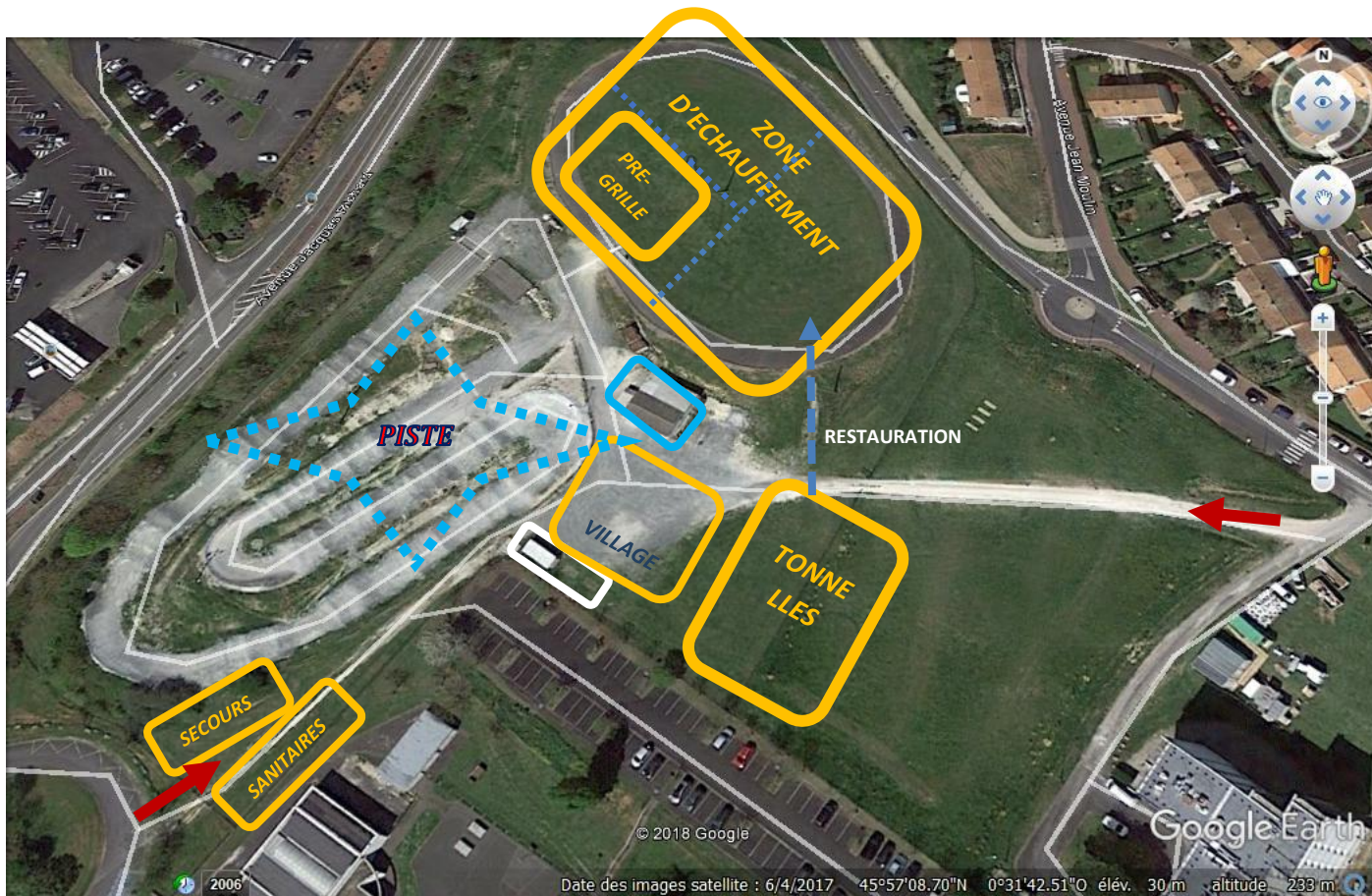
Si vous cherchez un hébergement nous vous conseillons de consulter la page web de la ville : <http://www.angely.net/decouvrir-la-ville/ou-dormir/>

Nous vous recommandons « La Goule Benèze » 21 Avenue du Port Mahon 17400 St Jean d'Angély 05.46.32.57.67 <http://www.lagoule-beneze.com/>

ACCES ET PARKING :

L'accès à la piste se fait : rue Philippe Jannet ou rue Georges Texier 17400 St Jean d'Angély.
Un parking Camping-car est prévu sur une surface goudronnée et arborée à proximité, en face du gymnase du Coi, merci de le respecter.





RENSEIGNEMENTS :

Félix Faure : 06.70.03.32.94

Anne Rougié : 06.18.69.10.12

Facebook : BMX St Jean d'Angély



Garage BERTHELOT
Saint Jean d'Angély



REGLEMENT

Article I PRESENTATION

La compétition est régie la réglementation générale de la Fédération Française de Cyclisme et de la Commission Régionale BMX Nouvelle Aquitaine

Article II PARTICIPANTS

a) La compétition est accessible à tout pilote détenteur d'une licence 2021, à jour, autorisant la compétition de BMX Race, délivrée par la FFC.

b) Les cartes à la journée sont autorisées pour les épreuves promotionnelles sur présentation du formulaire au lien suivant :

https://www.ffc.fr/app/uploads/sites/3/2019/12/carte_a_la_journee_20191213.pdf.

Article IV RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20'' et Cruiser courues le jour de la manche;

b) Les féminines, n'ayant pas fait le choix de rouler avec les garçons, seront récompensées par un classement séparé. Il n'y a donc pas de classement spécifique pour les filles ayant décidé de rouler avec les garçons.

c) Le club organisateur pourra, sans obligation, augmenter cette dotation en récompensant toutes ou parties des finalistes des différentes catégories 20'' et ou Cruiser (8 premiers jusqu'à benjamins).

d) Lors de la cérémonie protocolaire organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche. Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club affilié à la F.F.C. (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale. Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point du règlement;

f) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé, avec les mêmes prérogatives qu'à l'alinéa IV d).

Article V CATEGORIES

a) Les pilotes féminines ont le choix de décider si elles roulent en catégories féminines ou avec les garçons correspondant à leurs catégories.

Les cadettes et plus, désirant rouler avec les garçons, rouleront avec les 17 / 24 ans.

b) En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure. Si ce regroupement n'est pas possible et en particulier pour les filles, le regroupement pourra se faire dans une catégorie inférieure et ou masculine.

Exception à cet alinéa, dans la catégorie Cruiser Dame, où le regroupement se fera pour les Dames de 30 ans et plus dans la catégorie Cruisers Loisirs.

c) En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie définie ci-dessous;

Les catégories (23) sont les suivantes:

20'':

-7 ans et moins Garçons (G) (2013 et après)

-8 ans F et moins (2012et après)

-8 ans G (2012)

- Pupilles F (2010 –2011)
- Pupilles G (2010 –2011)
- Benjamines (2008 -2009)
- Benjamins (2008 –2009)
- Minimes F (2006 -2007)
- Minimes G (2006 –2007)
- Cadettes et plus (2005et avant)
- Cadets (2004 –2005)
- 17-29 ans G Loisirs (2003 à 1991)
- Elites Régionales: catégorie ouverte aux pilotes nationaux à partir de cadet 1ère année; aux 17 et plus LRP ou déjà inscrits dans cette catégorie (sur proposition du président du club après validation par la CRBMX). **Utilisation de la section PPEX.**
- Les pilotes cadets et 17-24 ne souhaitant pas s’inscrire en « Elites Régionales » doivent le signaler auprès de leurs clubs respectifs lors de l’engagement et rouleront alors en Cadets ou 17-24 G Loisirs selon leurs catégories d’âge initiale.**
- 30 ans et plus (1990 et avant)

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers 19 ans et moins (2001 et après)
- Cruisers 20/39 ans (2000 à 1981)
- Cruisers vétérans 40 ans et + (1980et avant)
- Cruisers Loisirs: pilote de 20 ans et +, ayant été licencié deux ans maximum en cruisers et / ou 20", pilote roulant déjà dans cette catégorie loisir et n'ayant pas été premier de ce classement général.

Article VII ENGAGEMENTS

- a) Les engagements doivent être réalisés via cicleweb au plus tard le lundi 18h00 précédant la course;
 - b) Au-delà du lundi 18h00, un engagement pourra être possible par courriel adressé à engagementbmxsud@laposte.net, après validation du président du jury et majoration pour chaque pilote rajouté (engagement x 2). 36 heures avant le début de la course aucune inscription ne pourra être acceptée, même réalisée sur place;
 - c) Les droits d’engagements (9 € pour 2020), hors cicleweb, devront être réglés auprès du club organisateur au plus tard le matin de la course avant la publication des feuilles de race;
 - d) Pour que ces engagements soient pris en compte, chaque club devra désigner sur engagementbmxsud@laposte.net un quota d'arbitres en fonction du nombre de pilotes engagés (cette règle ne s’appliquent pas aux clubs des comités extérieurs).
 - pas d’obligation d’arbitres jusqu’à 3 pilotes engagés
 - 1 arbitre journée ou 2 arbitres demi-journée de 4 à 9 pilotes engagés
 - 1 arbitre journée + 1 arbitre demi-journée ou 3 arbitres demi-journée de 10 à 16 pilotes engagés
 - 2 arbitres journée ou 4 arbitres demi-journée plus de 16pilotes engagés
- La répartition par club en demi-journée doit permettre de couvrir l'ensemble de la durée de la compétition.
- Le club devra désigner un référent club (licencié à jour, n'occupant pas des fonctions lors de la course au sein du staff arbitral), seul interlocuteur du club auprès du jury.

e) En cas de non-respect de ces quotas d'arbitres, l'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après paiement, par le club, d'une sanction financière dont le montant est déterminé annuellement par la CRBMX (30 € / arbitre manquant en demi-journée). Le suivi des sanctions est assuré par le comité Régional.

f) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il présente un certificat médical au coordinateur, le jour de l'épreuve, éventuellement par l'intermédiaire du responsable de son club avant 9h00 ou par mail les jours précédents la course;

g) Chaque responsable de club doit contrôler la bonne inscription de ses pilotes le jeudi soir 18h00 sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité de Nouvelle Aquitaine et signaler immédiatement toute anomalie sur engagementbmxsud@laposte.net;

j) Aucune demande de correction ou modification ne sera prise en compte le jour de la course;

Article VIII AUTRES

-Tout pilote engagé par son club, sur une manche, est censé connaître le présent règlement et s'y conformer;

-Pour tout point non indiqué au présent règlement, il convient de se référer au règlement FFC titre VI en vigueur.

TIMING PREVISIONNEL

Le timing ci-dessous est à titre indicatif, le timing définitif sera communiqué aux clubs la semaine précédant la compétition.

début		Bloc	Numérotation	fin
9H30	Essais contrôlés	1 et 2		10H10
10H20	Manches	1 et 2	1 à 35	
	Quart de finale	1 et 2	401 à 412	
	Essais	3		
	Demi-finale	1 et 2	201 à 212	
	Essais	4		
	Finale	1 et 2	101 à 110	
	Pause et récompenses	2		
14H00	Warm-up	3 et 4		14H30
14H40	Manches	3 et 4	36 à 71	
	Quart de finale	3 et 4	413 à 432	
	Demi-finale	3 et 4	213 à 224	
	Finale	3 et 4	112 à 119	17H45
	Podium	1,3,4		

BLOC 1 CRUISERS

BLOC 2 Benjamins et moins garçons, et filles Pupilles et - 20p

BLOC 3 Filles Benjamines / Minimés, Minimés B et A, Filles Cadettes et +, Cadets B.

Les pilotes devront être présents sur le site à partir de 11H30 pour leurs essais

BLOC 4 : Cadets A, 17/29ans, 30 ans et +, Elite Régionale

Les pilotes devront être présent sur le site à partir de 12H pour leurs essais.

Ordre de passage du matin: Benjamins B et A, Cruiser Dames, Cruiser 29 ans et -, Cruiser 30 ans et +, 7 ans et -, Sans, Filles pupilles et -, Pupilles B et A, .